

Département : **NORD**  
Arrondissement : **LILLE**  
Canton : **ARMENTIERES**

COMMUNE D'ERQUINGHEM-LYS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 MARS 2024

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le

ID : 059-215902024-20240329-20240327DEL7-DE

20240327DEL7  
S'LO

**NOMBRE :**

De conseillers en exercice : **28**

De présents : **23**

De votants : **27**

Pour : **27**

Contre :

Abstention :

**OBJET :**

DEFINITION DES ZONES  
D'ACCELERATION POUR  
L'IMPLANTATION  
D'INSTALLATIONS TERRESTRES DE  
PRODUCTION D'ENERGIE  
RENOUVELABLE APRES  
CONCERTATION

**DELIBERATION :**

Publiée le 29 mars 2024

Rendue exécutoire le 28 mars 2024

Adressée au contrôle de Légalité  
(Préfecture de LILLE DRCL) le 29  
mars 2024

Le maire certifie que cette  
délibération a été publiée le :

29 mars 2024 ;

Et que la convocation du Conseil  
Municipal avait été faite le :

14 mars 2024 ;



L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mars,

Le Conseil Municipal de la commune d'ERQUINGHEM-LYS s'est réuni après convocation légale, salle de la « Lucarne » dans l'enceinte de l'Espace « Agoralys », 120 rue Delpierre, au lieu habituel des réunions du conseil, afin de tenir sous la présidence du Maire, sa séance plénière ;

**Etaiet Présent(e)s, les Conseillers Municipaux :**

Mesdames, Messieurs, Alain BEZIRARD, Michael LEROY, Laetitia PANIEZ, Alban BEZIRARD, Karine PACCEU, Michel LANNOO, Christelle GRATIEN, Annie PREUDHOMME, Victor PACCEU, Pierre CAMPHYN, Vincent DOUCHET, Lionel HOUZET, Valérie CLOUET, Jean-Pierre DUBURCQ, Jacky BOULINGUEZ, Marie-Claude ZAGULA, Christine BOCKAERT, Joëlle LIESSE, Danièle BENOIT, Ludovic HENZE, Caroline CHARPENTIER, Thomas DUGRAIN, Alizée GRATIEN,

**Etaiet excusés avec procuration, absents :**

Monsieur Benoît OERLEMANS,  
Monsieur Olivier JOUCLA, procuration donnée à M. Alban BEZIRARD,  
Monsieur François BIERVLIET, procuration donnée à M. Alban BEZIRARD,  
Madame Vanessa LARD, procuration donnée à Me Valérie CLOUET,  
Madame Marie-Maud CAMPHYN, procuration donnée à M. Pierre CAMPHYN,

Madame Alizée GRATIEN a été désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-5 du CGTC ;

Par délibération en date du 28 novembre 2023, le Conseil municipal avait fixé les modalités de la concertation en vue de la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAE nR) prévues par l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Conformément à cette délibération : un registre de concertation et d'information sur les ZAE nR envisagées par la Commune était consultable par le public du 1<sup>er</sup> février au 1<sup>er</sup> mars 2024. Une consultation par voie électronique a été organisée dans les mêmes termes.

À l'issue de la concertation, les ZAE nR identifiées dans la cartographie selon le bilan et les planches cartographiques ci-annexés, sont validées.

Par conséquent, les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergie renouvelables ainsi que de leurs ouvrages connexes listées ci-après sont définies :

**ZAER Photovoltaïques (PV)**

- Agrivoltaïsme en secteur agricole,
- Photovoltaïque au sol, sur les parcelles communales, AM N°398, ZD N°17,
- Photovoltaïque sur bâtiments et ombrières,
- Solaire thermique sur bâtiments.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré ;

**Le Conseil Municipal à l'unanimité :**

**APPROUVE** le bilan de la concertation annexé à la présente et les suites données à cette concertation,

Département : **NORD**  
Arrondissement : **LILLE**  
Canton : **ARMENTIERES**

**COMMUNE D'ERQUINGHEM-LYS**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 27 MARS 2024**

Envoyé en préfecture le 29/03/2024  
Reçu en préfecture le 29/03/2024  
Publié le  
ID : 059-215902024-20240329-20240327DEL7-DE

20240327DEL7  
S<sup>2</sup>LO

**NOMBRE :**

De conseillers en exercice : **28**

De présents : **23**

De votants : **27**

Pour : **27**

Contre :

Abstention :

**DEFINITION ZAE<sub>n</sub>R – SUITE P.2**

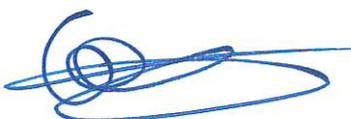
**ARRÊTE** les propositions de zones d'accélération telles que présentées ci-dessus et annexées à la présente,

**VALIDE** la transmission de ces zones d'accélération du territoire communale au référent préfectoral, qui intégreront ainsi la cartographie départementale qui sera soumise à l'avis du Comité Régional de l'Énergie des Hauts-de-France

**PRECISE** que la présente délibération est également transmise à la Métropole européenne de LILLE.

Visa du secrétaire de séance

Madame Alizée GRATIEN  
Conseillère Municipale



Adopté Pour Ampliation

Le Maire

